



Signataire : Geoffray Sirolli

Date de dépôt : 22 mai 2025

Question écrite urgente

Indemnisations liées aux expropriations en zone agricole ?

Lors de projets d'intérêt public tels que l'élargissement de routes, des expropriations partielles ou totales de parcelles agricoles peuvent être ordonnées. Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Dans le cadre de négociations, quels sont les montants minimaux et maximaux par mètre carré que l'Etat propose généralement aux propriétaires privés de terrains agricoles situés en zone agricole ?*
- 2. Lorsque ces négociations échouent et qu'une procédure d'expropriation est engagée, quels sont alors les montants minimaux et maximaux par mètre carré versés aux propriétaires concernés ?*
- 3. Sur quelles bases sont calculés ces montants d'indemnisation ? Existe-t-il des barèmes spécifiques applicables à la zone agricole ?*
- 4. Lorsqu'un terrain est exploité par un locataire ou fermier (exploitant agricole non propriétaire), celui-ci peut-il également prétendre à une indemnisation pour perte d'exploitation ou rupture du bail ?*
- 5. Existe-t-il un cadre légal ou réglementaire au sein du canton de Genève permettant de prévoir des indemnisations distinctes pour l'exploitant agricole locataire en cas de perte d'activité ou de désorganisation liée à une expropriation ?*
- 6. Enfin, le Conseil d'Etat peut-il fournir des exemples récents d'indemnisations versées tant aux propriétaires qu'aux exploitants, dans le cadre d'un projet d'intérêt public impliquant une expropriation en zone agricole ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses à ces questions d'importance pour de nombreux propriétaires.